

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
21 avril 2022
n° 15 / 7948^e
pages 745 à 784

CHRONIQUE / Vente

Le Covid-19 et les ventes internationales
régies par la Convention de Vienne

> Claude Witz et Ben Köhler

754

ÉDITORIAL

745 Le dérisoire et le pathétique, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 748 Contrat à distance (information) : commande avec obligation de paiement
- 748 Accident de la circulation (marchandises) : exclusion de l'indemnisation
- 749 Testament-partage (validité) : caractère obligatoire pour les bénéficiaires
- 749 Extradition (mandat d'arrêt) : infraction motivant la détention provisoire
- 750 Déchet dangereux (dépôt illégal) : point de départ de la prescription

POINT DE VUE

- 751 Accroissement de l'assiette d'une sûreté réelle conventionnelle : pour une lecture stricte de l'article L. 622-21, IV, du code de commerce, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 764 **Panorama** : Droit des couples, *Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau*
- 774 **Notes** : Reconnaissance de l'autonomie des préjudices d'angoisse de mort imminente de la victime principale et d'attente et d'inquiétude des proches par la chambre mixte de la Cour de cassation, *note sous Cass., ch. mixte, 25 mars 2022 [2 arrêts], Stéphanie Porchy-Simon*
- 780 Une nouvelle mise à l'épreuve pour l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement, *note sous Cons. const. 11 févr. 2022, Chloë Geynet-Dussauze*

ENTRETIEN

- 784 Jérôme Roux – Règlement de procédure sur le contrôle *a priori* de constitutionnalité

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Version numérique incluse*



322215



9 782993 122215

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dallos.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dallos.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - X 2022

Éditions Dallos

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

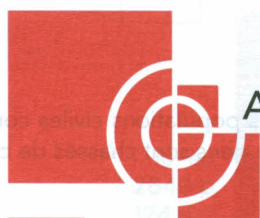
Ce numéro contient un encart
« Plaquette Forum Légipresse 2022 »

ÉDITORIAL

Michel Vivant

745

Le dérisoire et le pathétique



ACTUALITÉS

748

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Contrat à distance (information) : commande
avec obligation de paiement, CJUE 7 avr. 2022

748

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation (marchandises) :
exclusion de l'indemnisation, Civ. 2^e, 7 avr. 2022

Famille-Personne-Succession

Testament-partage (validité) : caractère
obligatoire pour les bénéficiaires,
Civ. 1^{re}, 13 avr. 2022

749

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Extradition (mandat d'arrêt) : infraction motivant
la détention provisoire, Crim. 12 avr. 2022

750

DROIT PUBLIC

Environnement

Déchet dangereux (dépôt illégal) : point de
départ de la prescription, Crim. 12 avr. 2022

POINT DE VUE

751

Accroissement de l'assiette d'une sûreté réelle conventionnelle: pour une lecture stricte de l'article L. 622-21, IV, du code de commerce par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

754

Le Covid-19 et les ventes internationales régies par la Convention de Vienne par Claude Witz et Ben Köhler

NOTES

774

Reconnaissance de l'autonomie des préjudices d'angoisse de mort imminente de la victime principale et d'attente et d'inquiétude des proches par la chambre mixte de la Cour de cassation, note sous Cass., ch. mixte, 25 mars 2022 [2 arrêts] par Stéphanie Porchy-Simon

PANORAMA

764

Droit des couples mars 2021 – mars 2022 par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

780

Une nouvelle mise à l'épreuve pour l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement, note sous Cons. const. 11 févr. 2022 par Chloé Geynet-Dussauze

1

2

3

ENTRETIEN

784

Jérôme Roux – Règlement de procédure sur le contrôle a priori de constitutionnalité

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

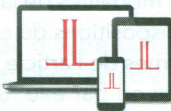
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](#)